

accompagnement,
ingénierie et contacts



Les DRAC/DAC

Les directions régionales des affaires culturelles, services déconcentrés de l'Etat en région, pilotent et mettent en œuvre sur le territoire les politiques du ministère de la Culture. Elles accompagnent et conseillent les collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs projets.

<https://www.culture.gouv.fr/Regions>

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Etablissements-et-services-deconcentres/Cartes-des-etablissements-publics-et-services-a-competences-nationales>

Le SLL

Au sein de la Direction générale des médias et des industries culturelles (ministère de la Culture), le Service du livre et de la lecture élabore et coordonne l'action de l'Etat dans les domaines du livre et de la lecture publique, en lien avec les acteurs de la chaîne du livre.

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Service-du-Livre-et-de-la-Lecture>

Le CNL

Le Centre national du livre est un établissement public administratif du ministère de la Culture. Il accompagne tous les acteurs de la chaîne du livre : auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires et organisateurs de manifestations littéraires.

<https://centrenationaldulivre.fr/>

Les Bibliothèques départementales

Les bibliothèques départementales, services relevant des départements, fournissent des services aux bibliothèques de leur réseau (mise à disposition de collections, de ressources numériques, d'animations et d'expositions) et proposent leur expertise auprès des élus et des formations pour les personnels et les bénévoles.

L'IGESR

L'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) est un corps d'inspection placé sous l'autorité directe et conjointe des ministres chargés de l'Education, de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Elle est mise à disposition du ministre chargé de la culture. Son collègue "Bibliothèques, documentation, livre et lecture publique" conduit des missions d'inspection dans les bibliothèques, au titre du contrôle scientifique et technique.

PREMIERS INTERLOCUTEURS DES ÉLUS

Pour accompagner la mise en œuvre des projets de lecture publique des élus, Yoann Bourion, directeur des bibliothèques de Bordeaux, cite d'abord les conseillers livre et lecture des DRAC, très actifs notamment en territoires ruraux et dans les petites villes et médiateurs essentiels pour les projets de BNR.

Autres interlocuteurs essentiels, les directeurs de Bibliothèques départementales. Si à l'origine les bibliothèques départementales développaient essentiellement une activité de mise à disposition de fonds, elles sont aujourd'hui devenues des ressources tant en conseils qu'en moyens départementaux pour l'ingénierie et l'équipement numérique. A noter enfin que les directeurs de bibliothèques départementales travaillent souvent en étroite collaboration avec les conseillers livre et lecture des DRAC.